

Conditions générales de vente

<p>Prix</p> <p>Les tarifs sont indiqués net Hors Taxes. Une taxe de 19,6% doit être ajoutée pour les ventes en France métropolitaines.</p> <p>Formation et assistance technique</p> <p>Le nombre de jours indiqués correspond à un minimum requis pour une installation et une utilisation correcte du logiciel. Des prestations supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction du personnel à former et de l'infrastructure informatique existante. Certaines journées peuvent faire l'objet d'une convention de formation que vous pouvez faire prendre en charge dans le cadre « du 1% formation ».</p> <p>Validité</p> <p>Cette offre est valable pour une durée de 1 mois après sa date d'émission précisée sur la page de garde.</p> <p>Commande</p> <p>La réalisation des prestations ou la livraison des produits n'est effectuée qu'après réception d'un bon de commande reprenant le détail des prestations et produits retenus, ainsi que les montants proposés.</p> <p>Facturation</p> <p>Produits : Facturation à la livraison Services et prestations en régie : Facturation en fin de prestation. Développements : Facturation d'un acompte de 30% à la commande, puis facturation mensuelle suivant état d'avancement des travaux. Facturation du solde à la mise en production. Maintenance et location de service (ASP, Hébergement) : Facturation annuelle, Semestrielle, trimestrielle ou mensuelle (selon contrat), terme à échoir.</p> <p>Conditions de règlement</p> <p>Par chèque ou virement selon condition précisées sur la facture. En cas de retard de règlement, en application de l'article L. 4416 du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans les cas où les sommes dues sont payées après cette date. Le taux de ces pénalités est de trois fois le taux de l'intérêt légal. CieNum reste propriétaire de tous produits, services, développements ou autres prestations jusqu'à complet règlement.</p> <p>Dispositions spécifiques</p> <p>Pour certains des services ou prestations fournis par CieNum des conditions spécifiques ou des contrats spécifiques peuvent être nécessaires. Les implications spécifiques s'appliquent à ces contrats ou conditions spécifiques, sans diminuer la portée des présentes Conditions Générales de Vente, qui restent universelles sur toute prestation ou service fourni par CieNum.</p>	<p>Confidentialité</p> <p>CieNum s'engage en son nom, comme en celui de son personnel à respecter le secret professionnel et à considérer comme strictement confidentiels tous les renseignements fournis, tous les documents confiés, tous les entretiens auxquels il participe jusqu'à l'ouverture du service et pendant son exploitation. CieNum s'engage à ne divulguer à d'autres personnes qu'à son personnel (sauf si la loi l'y oblige) des données afférentes au Client, sauf avec son accord. Toutefois, le nom du Client pourra être cité comme étant un client de CieNum, sauf demande contraire et expresse de la part du Client.</p> <p>Vous vous engagez à ne divulguer à d'autres personnes qu'à votre personnel (sauf si la loi l'y oblige) des données afférentes à CieNum, ou communiquées par elle, sauf avec son accord express.</p> <p>Garantie et maintenance</p> <p>Pour les logiciels CI et les développements spécifiques, les tests d'aptitude valident la conformité des modules livrés avec les fonctionnalités exprimées dans le dossier d'analyse. Après 10 jours, et sans remarques écrites de la part du client, les modules livrés sont réputés conformes et la période de garantie commence. La garantie sur les développements de logiciels est de 6 mois à partir de la conformité des modules livrés. Pendant cette période, les dysfonctionnements du logiciel donnant des résultats erronés que vous nous signalez sont corrigés et des mises à jour sont installées en fonction des besoins. Après cette période de 6 mois, les interventions réalisées sur ces modules seront facturées en régie ou entreront dans le cadre d'un contrat de maintenance. La garantie ne couvre pas les demandes de modification ou développement de fonctionnalités complémentaires.</p> <p>Pour les progiciels ou les matériels, les conditions de garantie sont celles présentées dans le contrat de vente par les éditeurs ou constructeurs respectifs.</p> <p>Responsabilité</p> <p>CieNum s'engage à une obligation de moyens pour assurer le meilleur service possible. CieNum ne peut être tenue pour responsable de l'indemnisation des dommages immatériels directs ou indirects subis par le Client du fait directement ou indirectement de l'exécution ou la mauvaise exécution de ses services, tels que notamment la perte de chiffre d'affaire, de clientèle, de bénéfices, de données informatiques, de préjudice moral...</p> <p>Si sa responsabilité était retenue, CieNum ne pourrait être exposée au maximum, au titre de dommages, intérêts et autres indemnités, qu'au montant de la facturation payée, pour ce service, par le client l'année du fait générateur du dommage.</p>
---	---